



TARIFS VOIRIE 2019
 Décision du Maire n° 2019-7

Direction de l'Espace Public

* Cf. Plan de zonage, site Internet de la Ville d'Angers

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)	
Fourrière Municipale				
<u>Frais de Mise en Fourrière (arrêté ministériel du 5 septembre 2017)</u>				
Opérations préalables				
	véhicules > à 3,5 T		22,90	
	voitures particulières		15,20	
	Autres véhicules		7,60	
Enlèvements				
	véhicules PL 7,5 t ≥ PTAC > 3,5 t		122,00	
	véhicules PL 19 t ≥ PTAC > 7,5 t		213,40	
	véhicules PL 44 t ≥ PTAC > 19 t		274,40	
	Voitures particulières et commerciales		117,50	
	Autres véhicules immatriculés		45,70	
Frais de Garde en Fourrière dus par 24 heures				
	véhicules > à 3,5 T		9,20	
	Voitures particulières et commerciales		6,23	
	Autres véhicules immatriculés		3,00	
Expertise				
	voitures particulières		31,00	
	Autres véhicules immatriculés		30,50	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
Forfait d'occupation : 29,20 € le quart d'heure			29,20	
EMPRISE D'UN CHANTIER SANS ANCRAGE				
Echafaudage - clôtures				
Engins de chantier				
<i>grutage</i>				
<i>zones 1 et 2</i>				
	1 jour		71,41	
	jour supplémentaire		5,10	
<i>zone 3</i>				
	1 jour		51,01	
	jour supplémentaire		5,10	
<i>nacelle</i>				
<i>zones 1 et 2</i>				
	1 jour		51,01	
	jour supplémentaire		5,10	
<i>zone 3</i>				
	1 jour		30,60	
	jour supplémentaire		5,10	
Installation du matériel de traitement et de déversement des eaux assimilées non domestiques au réseau d'eaux pluviales				
<i>Zones 1 et 2</i>				
	1 jour	Délégation CM 25/03/19 n°2019-124	51,01	
	jour supplémentaire		5,10	
<i>Zone 3</i>				
	1 jour		30,60	
	jour supplémentaire		5,10	
Echafaudages et dépôts de matériaux de construction				
<i>Saillie inférieure ou égale à 1 mètre</i>				

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,59
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,31
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,57
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,31
<i>Saillie supérieure à 1 m et inférieure ou égale à 2 m</i>			-
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,26
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,26
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
<i>Saillie supérieure à 2 mètres</i>			-
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,85
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,92
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,85
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,92
<i>Saillie pour isolation thermique par l'extérieur</i>			-
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir <1,50 m		10,41
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir > ou = à 1,50 m		15,61
<u>Etablissement de câbles, conduites ou canalisation provisoires</u>			-
	Par ml de canalisation, et par semaine		0,56
<u>Ouvrages divers non tarifés par ailleurs</u>			-
	Le m ² superficiel ou l'emprise au sol par semaine		122,02
EMPRISE D'UN CHANTIER AVEC ANCRAGE			-
<u>Echafaudage - clôtures</u>			-
<i>Saillie inférieure ou égale à 1 mètre</i>			-
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,59
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,31
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		0,57
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,31
<i>Saillie supérieure à 1 m et inférieure ou égale à 2 m</i>			-
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,26
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		1,26
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		0,63
<i>Saillie supérieure à 2 mètres</i>			-
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,85
	Chaussées, trottoirs, autres espaces revêtus, allées de circulation piétonne, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,92
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zones* 1 et 2		3,85
	Espaces non revêtus, par m ² , et par semaine, zone* 3		1,92
<i>Saillie pour isolation thermique par l'extérieur</i>			-
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir <1,50 m		10,41
	le mètre linéaire pour une largeur de trottoir > ou = à 1,50 m		15,61
<u>Ouvrages divers non tarifés par ailleurs</u>			-
	Le m ² superficiel ou l'emprise au sol par semaine		122,02
Terrasses avec ancrage + certaines enseignes			-
<u>Câble et canalisations</u>			-
<u>Etablissement de câbles, conduites ou canalisation provisoires</u>			-
	Par ml de canalisation, et par semaine		0,56

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
<u>Câbles, canalisations, passerelles (aériens) permanents</u>			
	Câbles et canalisations aériens par ml et par an		4,13
	Passerelles et passages supérieurs, par m ² horizontal & par an		3,09
<u>Câbles, canalisations, tunnels (souterrains)</u>			
	Canalisations enterrées de toute nature :		-
	Diamètre de 200 mm et en-dessous, par ml et par an		1,84
	Diamètre au-dessus de 200 mm, par ml et par an		2,07
	Ouvrage constituant une occupation profonde du domaine public, par m ² horizontal et par an		3,23
<u>Réseaux opérateurs de télécommunications (Décret 27/12/2005)</u>			
	Réseaux aériens (par km et par artère)	A actualiser selon	52,22
	Réseaux souterrains (par km et par artère)	A actualiser selon	39,16
	Autres installations (par m ² au sol)	A actualiser selon	26,11
<u>Réseaux de transport et de distribution gaz</u>			
	Canalisation de distribution (par m)	Prix HT (base DCM 25/02/2007)	0,034
<u>Mobilier</u>			
	Un poteau sur support scellé (hauteur maximum 4 mètres) par an	Délibération CM 30/06/14	104,06
	Une potence support en saillie (inférieure à 15 cm de saillie) par an	Délibération CM	104,06
	Une potence support sur mobilier urbain par an	Délibération CM	104,06
	Un boîtier sur façade ou en pieds de façade par an	Délibération CM 30/06/14	104,06
<u>Redevance d'occupation temporaire du domaine pluvial fluvial Cale de la savate</u>			
LOCATION D'INFRASTRUCTURES ELECTRONIQUES			
<u>Boucle optique angevine</u>			
	Location de fibres optiques nues sous fourreau de la BOA (DCM du 27/09/2004 : tarif tarif de location de fibres optiques nues sous fourreau de la BOA (DCM du 27/09/2004 : tarif tarif de location de fibres optiques nues sous fourreau de la BOA (DCM du 27/09/2004 : tarif))		3,41
<u>fourreaux</u>			

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
<i>Nouveau réseau</i>			
	Location d'un fourreau, par ml et par an (y compris administration et maintenance)	Prix H.T. (base)	1,03
<i>Enfouissement réseau</i>			
	Location d'un fourreau, par ml et par an (y compris administration et maintenance)	Prix H.T. (base 2012) indexé sur l'inflation	0,56
PRESTATIONS EFFECTUEES AU BENEFICE DE TIERS -			
<u>Infrastructures électroniques</u>			
	Le forfait inclut : - les frais de dossier - les études - la réalisation, soit : - 1 percement de chambre existante ou - 1 fourniture et pose de chambre sur réseau existant ou - 1 fourniture et pose de chambre en extension de réseau		728,42
AUTRES PRESTATIONS EFFECTUEES AU BENEFICE DE			
<u>Branchements au réseau pluvial</u>			
	Forfait pour un linéaire inférieur ou égal à 5 m et pour une profondeur maximum de 1,30 m et une canalisation de diamètre 160 mm.		1 740,78
	Pour les branchements supérieurs à 5 m et/ou 1,30 m de profondeur de tranchée et si le diamètre de la canalisation est supérieur à 160 mm, sur devis		sur devis
<u>Travaux d'urgence de réfection de voirie forfait horaire</u>			
	Main d'œuvre		252,62
	Engins		505,25
<u>Réfection de chaussées et trottoirs - travaux en régie (fournitures comprises)</u>			
<i>Travaux de découpe au marteau piqueur ou à la scie</i>			
	Épaisseur inférieure ou égale à 5 cm le mètre linéaire		6,31
	Épaisseur supérieure à 5 cm, le mètre linéaire		7,96
<u>Trottoirs</u>			
<i>Revêtement émulsion bicouche</i>			
	Reprise, le m ² (surface inférieure ou égale à 12 m ²)		35,50
	Reprise, le m ² supplémentaire		25,26
<i>Revêtement en enrobés à chaud noirs</i>			
	Reprise, le m ² (surface inférieure ou égale à 5 m ²)		76,40
	Reprise, le m ² supplémentaire		50,80
<i>Revêtement en enrobés à chaud rouges</i>			
	Reprise, le m ³ (surface inférieure ou égale à 5 m ³)		83,90
	Reprise, le m ³ supplémentaire		58,30
<i>Pose de Pavage</i>			
<i>grès ou granit</i>			
	Sur béton, le m ² (surface inférieure ou égale à 3 m ²)		364,67
	Sur béton, le m ² supplémentaire		236,67
<i>Pose de Dallage kronimus, le mètre carré (surface inférieure ou égale à 3 m²)</i>			
<i>Pose de Dallage kronimus, le mètre carré supplémentaire</i>			
			292,93
			164,93
<i>Dépose de pavage et dallage, le premier mètre carré</i>			
			178,66
<i>Dépose de pavage et dallage, les mètres carrés suivants</i>			
			50,66
<u>Bordures et caniveaux</u>			
<i>Pose de Bordures béton</i>			
	le premier mètre linéaire		359,09

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
	les ml suivants		231,06
	Pose de Bordures granit		
	le premier mètre linéaire		380,80
	les ml suivants		252,80
	Pose de Caniveaux béton		
	le premier mètre linéaire		363,24
	les ml suivants		235,24
	Mobilier urbains		
	Installation d'un premier potelet		333,85
	Par potelet supplémentaire		205,85
	Installation du premier arceau vélo		323,62
	Pour les arceaux suivants		195,62
	Pour la première barrière métallique scellée au sol		421,42
	Pour les barrières suivantes		293,42
	Barrière de grenoble, l'unité		1 033,82
	Panneau de signalisation y compris support, l'unité		249,99
	Mobilier d'éclairage public - Réparation (TTC)		
	Echange d'un candélabre de 3,5 à 5 m (fourniture et pose)		1 202,00
	Echange d'un candélabre de 6 à 8 m (fourniture et pose)		1 709,00
	Echange d'un candélabre de 9 à 12 m (fourniture et pose)		1 903,00
	Echange d'une lanterne SODIUM sur un support inférieur ou égal à 5 m		484,00
	Echange d'une lanterne LEDS sur un support inférieur ou égal à 5 m		802,00
	Echange d'une lanterne SODIUM sur un support supérieur à 5 m		529,00
	Echange d'une lanterne LEDS sur un support supérieur à 5 m		874,00
	Fourniture et pose d'un massif		342,00
	Mise en sécurité lors d'accident		120,00
	Réparation du mobilier de signalisation lumineuse tricolore		
	Feu tricolore (R 11V)	Délégation CM 25/03/19 n°2019-124	1 441,00
	Feu piétons (R12)		807,00
	Feu tramway (R17)		2 125,00
	Feu rouge clignotant (R24)		1 019,00
	feu piétons traversé de tramway (R25)		1 454,00
	Feu tricolore sur potence		2 264,00
	Armoire de commande		1 386,00
	Réfection d'un massif béton		748,00
	Pose et dépose de panneaux de stationnement - (installation par la Ville)		
	Mise à disposition forfaitaire par panneau		50,00
	Vente de pavés et de dalles béton réformé, le m²		3,50
	Facturation des produits utilisés dans le domaine de la propreté publique		
	Absorbant d'hydrocarbures (par litre HT)		0,42
	Dégraissant (par litre HT)		4,84
	Décapant peinture et ciment (par litre HT)		8,11
	Autres travaux réalisés par une entreprise dans le cadre d'un marché public. Tarifs		
	Trottoirs		
	Pavage béton épaisseur inférieure ou égale à 6 cm		
	Dallage béton épaisseur inférieure ou égale à 6 cm		
	Revêtement en arêne granitique, le m ² (surface inférieure ou égale à 10 m ²)		
	Revêtement en arêne granitique, le m ² supplémentaire		
	Chaussées		
	Revêtement émulsion bicouche		
	Revêtement en enrobés à chaud noirs		
	Dallage plateau piétonnier		
	Bordurettes P1		
	Marquage au sol		
	Gargouille		
	Bec de gargouille		
	Tuyau de gargouille diamètre 100mm		

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
	Sabot en fonte		
	Coude		
	Regard en béton		
<u>Mise à disposition de véhicules - Tarif horaire (Hors main d'œuvre, les frais de main d'œuvre sont à ajouter)</u>			
	Camion sans bras de levage		12,98
	Véhicule type 1500 kg avec groupe HP		5,82
	Véhicule d'intervention CU maxi 4T (UMB)		11,03
	Véhicule TP avec bras de levage		26,23
	Camion nacelle		47,68
	Balayeuse aspiratrice PL		61,35
	Balayeuse aspiratrice compacte		16,20
	Laveuse compacte		16,05
	Laveuse PL		60,28
	Hydrocureuse		29,81
	Benne à ordures ménagères		45,48
<u>Mise à disposition d'engins (hors main d'œuvre, les frais de main d'œuvre sont à ajouter)</u>			
	Rouleau vibrant		6,44
	Compresseur deux marteaux		7,07
	Pilonneuse à main		3,09
	Chariot élévateur		12,83
	Dumper automoteur		5,01
	Tracteur agricole		17,99
VERBALISATION DE L'INCIVISME			
<u>Propreté et salubrité sur les espaces ouverts au public</u>			
	Recours à la facturation pour tout dépôt non conforme		68,00
	Enlèvement de déjections canines (Tarif pour les cas de récidives)	Délibération CM 26/02/18 n°2018-47	450,00
	Enlèvement de dépôts sauvages supérieurs à 1 m3		1 500,00
PRETS D'ACCESSOIRES			
<u>Prêts d'accessoires</u>			
<u>Système de guidage pour handicapés visuels</u>			
	redevance annuelle l'unité		gratuité
<u>Plateau piétonnier</u>			
	Forfait pour non restitution des cartes d'accès au plateau		39,18
	Forfait pour non restitution de clefs (accès à l'allée piétonne avenue Jeanne d'Arc, ou bornes amovibles ...)		50,54
<u>Pontons promenade de Reculée</u>			
	Emplacement par mois		51,08
	Forfait charges (eau, électricité) par mois avec régularisation au réel pour les occupants à l'année		5,73

Désignation		Dispositio n légale, Décrets	Tarifs au 1/01/19 (en euros)
<u>Port fluvial- cale de la Savatte et quai des Carmes (TTC)</u>			-
	Bateaux de plaisance non permanents, accueillis sur le ponton A- basse saison (du 1/11 au 30/04),		40,00
	Bateaux de plaisance permanents, accueillis sur le ponton B, eau incluse, par mois		-
	bateau de 5 à 7,99 m		54,25
	bateau de 8 à 12,99 m		63,81
	bateau de 13 à 15,99		79,78
	consommation électricité (branchement électrique individuel), le Kwh consommé		0,19
	Péniches de vie à vocation de résidence principale (par an et par mètre linéaire), hors électricité et		42,29
	Bateaux avec activité professionnelle ou commerciale (par an et par mètre linéaire), hors électricité		-
	Activité en lien avec la rivière (bateau de promenade)		48,34
	Activité sans lien avec la rivière		75,18